

Hudson Yacht Club

Moto Folie/Mount Gay

Labour Day Regatta

3^{ieme} septembre – 5^{ieme} septembre, 2016



INSTRUCTIONS DE COURSE

HUDSON YACHT CLUB

Bienvenue à tous les régatiers,

C'est avec grand plaisir que le Hudson Yacht Club
vous souhaite la bienvenue à la
Régate Annuelle Moto Folie/Mount Gay de la Fête du Travail.

Nous sommes ravis d'être vos hôtes et espérons que votre séjour
parmi nous sera des plus agréables!

Bonne chance et bons vents à tous les concurrents !

Doug Meredith

Commodore

OFFICIERS

Commodore	Doug Meredith	Vice commodore	Nancy Donnelly
Contre-commodore	Helen Hodgson	Commodore honoraire	Colin Scotcher

COMITÉ DE LA RÉGATE

Présidente de la régata	- Helen Hodgson
Le capitaine du club	- Steve Wiggins
Directeur Compétitions Sénior	- Amelia Robinson
BBQ du samedi	- Cynthia Shinn
Handicapeur	- Steve Wiggins
Gérant du club	- Derek Patino
Chef Comm. protêts	- David Cobbett
Les Prix	- Phil Gribbin

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nourriture

Le souper BBQ de la régata sera servi au pavillon central, le samedi 3^{ième} septembre 18 h 00 à 21 h 00.

Veillez noter que vous devez vous procurer vos billets avant 18 h 00.

Des déjeuners complets sont aussi disponibles au restaurant Viviry, situé à quelques pas du HYC dans le village de Hudson sur la rue Principale (Main Rd).

Alcool et bière sur les terrains du Club

Conformément à la politique du Club et à notre permis d'alcool, **seules les consommations achetées au bar seront permises sur le terrain du Club.**

Mode de paiement pour les consommations

Assurez-vous d'avoir la carte de membre 2016 de votre club aux fins d'identification et de signature.

Âge légal de consommation

L'âge légal au Québec est de 18 ans et aucune exception à cette règle ne sera tolérée sur les lieux.

Mineurs (moins de 18 ans) sur la propriété du club

Aucun mineur non-accompagné ne sera admis sur les lieux après 21 h 00. Les enfants des participants devront demeurer sur le bateau de leurs parents après 21 h 00.

Piscine

Les participants et leur famille pourront utiliser la piscine en tant qu'invités du H.Y.C.

Camping

Le camping sur la propriété du Club **n'est pas permis**. Pour des informations sur les terrains de camping aux environs, contacter le bureau du club.

Animaux

Les animaux **ne sont pas admis** sur le terrain du club, sauf s'ils sont en laisse et uniquement pour sortir du terrain ou se rendre à un bateau.

VEUILLEZ NOTER:

LES ÉCLUSES DE STE-ANNE DE BELLEVUE (514-457-5546) FERMENT À 1750

<http://www.pc.gc.ca/fra/lhn-nhs/qc/annedebelleuve/visit/heures-hours.aspx>

HUDSON YACHT CLUB

MOTO FOLIE/ MOUNT GAY

RÉGATE DE LA FÊTE DU TRAVAIL

Du 3^{ieme} septembre au 5^{ieme} septembre 2016

La régates du Québec N° 3 pour la flotte de J24 (4-5 septembre)
2016 Tanzer 22 championnats canadiens (3-4 septembre)

L'autorité organisatrice sera le Club Hudson Yacht
INSTRUCTIONS DE COURSE

1. RÈGLES

- 1.1 La présente régates est régie par les *Règles de course à la voile* de l'ISAF.
- 1.2 Les Handicaps applicables sont ceux actuellement en vigueur établis par SLVYRA.
- 1.3 Les règles de classes sont applicables sauf pour les quillards participants à la course de longue distance du samedi.
- 1.4 En cas de conflit entre les versions anglaise et française de ce document, la version anglaise prévaut.

2. INSCRIPTIONS

- 2.1 Tout voilier quillard et multicoque muni d'un handicap valide établi par SLVYRA est admissible.
- 2.2 Les propriétaires des bateaux pourront s'inscrire en remplissant le formulaire d'enregistrement de la régates.

3. FLOTTES :

Pour la course longue distance et les courses du dimanche, les compétiteurs seront divisés dans les flottes suivantes:

PHRF 1-A
PHRF 2:
VOILE BLANCHE:

PHRF 1-B:
PHRF 3:

4. AVIS AUX COMPÉTITEURS

- 4.1 Des avis aux compétiteurs seront affichés sur le babillard officiel situé sur la véranda du clubhouse.

5. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 5.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 09h00 le jour même de son entrée en vigueur.

6. SIGNAUX FAITS À TERRE

6.1 Les signaux à terre seront déployés du mât situé au quai en « T » qui fait face à la véranda du Clubhouse.

6.2 Quand le Pavillon "AP" est déployé à terre, l'expression « une minute » est remplacée par « au moins 30 minutes » dans la définition du signal AP.

7. ZONE ET HORAIRE DE COURSE

Course de longue distance

7.1 Le samedi 3^{ième} septembre: une course

Signal d'attention à **13:30** dans la zone située au Nord-Est de l'Île Cadieux

Les parcours autour des bouées

7.2 Le dimanche 4^{ième} septembre: trois courses pour toutes les classes.

Signal d'attention à **10:25** dans la zone située au Nord-Ouest du Hudson Yacht Club.

7.3 Lundi le 5^{ième} septembre (J24 seulement).

Signal d'attention à **10:25** dans la zone située au Nord-Ouest du Hudson Yacht Club. Aucun départ après 14:00.

7.4 Un minimum de 5 bateaux par flotte est nécessaire pour constituer une course. S'il y a moins de 5 bateaux dans chaque flotte, le comité de course se réserve le droit de réorganiser les flottes.

8 DRAPEAUX DE CLASSE ET ORDRE DE DÉPART

8.1 Le dimanche 4^{ième} septembre

<u>CLASSE</u>	<u>Drapeau de classe</u>
PHRF 1-A, 1-B et 2	Flamme numérique 1
PHRF 3	Flamme numérique 3
Voile Blanche	W

8.2 Lundi le 5^{ième} septembre J24

J24 Flamme numérique 1

8.3 Le comité de course pourrait combiner certaines classes pour les départs. Pour ce faire, le RC déploiera les drapeaux des classes de ces bateaux en commençant dans la séquence.

9. LES PARCOURS

Course de longue distance du samedi 3^{ième} septembre:

9.1 Il n'y aura qu'un seul départ pour toutes les catégories de bateaux. Le drapeau de classe sera le pavillon du HYC.

9.2 La ligne de départ sera située entre le mât arborant le pavillon RC sur le bateau-comité situé à l'extrémité tribord de la ligne et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau-mouilleur situé à l'extrémité bâbord de la ligne. Des marques d'espacement pourraient être utilisées. Les voiliers passant entre une marque d'espacement et le bateau-comité ou le bateau-mouilleur devront reprendre le départ correctement par les extrémités.

9.3 VOUS DEVEZ LAISSER LA BOUÉE CARDINALE « ANSE» À BÂBORD,

9.4 Laissez la bouée gonflable orange en face du HYC à tribord.

9.5 Laissez la bouée gonflable orange située approximativement à ½ mille nautique au nord-ouest du HYC à bâbord.

9.6 Laissez la bouée cardinale BY « HUD » à bâbord.

9.7 Laissez la bouée H87 à bâbord.

9.8 Contourner la bouée gonflable jaune située approximativement à 1/3 mn au nord- ouest de la bouée H87 à bâbord.

9.9 Laissez la bouée H87 à tribord.

9.10 Laissez la bouée cardinale BY « HUD » à tribord.

9.11 Laissez la bouée gonflable orange située approximativement à ½ mille nautique au nord-ouest du HYC à tribord.

9.12 Terminer entre la bouée gonflable orange en face du HYC et le mât arborant le pavillon RC sur le bateau-comité.

LES PARCOURS AUTOUR DES BOUÉES

Dimanche le 4^{ème} septembre, toutes les classes

Lundi le 5^{ème} septembre, J24 seulement

9.13 Le parcours doit être indiqué sur la carte course sur le bateau Comité de Course. Chaque pancarte rouge ou verte représente une marque du parcours.

9.14 Les lettres sur un fond de couleur verte indiquent que la marque doit être laissée à tribord.

9.15 Les lettres sur un fond de couleur rouge indiquent que la marque doit être laissée à bâbord.

9.16 La pancarte avec un X suivie d'un nombre indique que le parcours sera navigué à nouveau. Par exemple, WLX2 indique que le parcours sera couru deux fois et X3 indique que le parcours sera navigué trois fois, etc.

9.17 Les lettres ou les mots suivants seront utilisés sur les pancartes pour indiquer le parcours:

W = Vent G= Gybe L = Leeward Gate = Porte

9.18 Lorsqu'une pancarte affiche la porte (gate), les bateaux doivent passer entre les marques d'une porte selon la direction de la marque précédente. Si la marque d'une porte est manquante, les bateaux doivent laisser la marque restante à bâbord.

9.19 La première pancarte est la première marque du parcours.

9.20 La course ne doit pas être écourtée à moins de deux pieds du parcours.

9.21 Les parcours peuvent être raccourcis pour des flottes différentes à différentes marques.

10. MARQUES

Les marques seront des bouées gonflables oranges ou jaunes.

11. DÉPART POUR LES PARCOURS AUTOUR DES BOUÉES

11.1 La ligne de départ sera située entre le mât arborant le pavillon RC sur le bateau-comité situé à l'extrémité tribord de la ligne et une bouée gonflable orange ou jaune située à l'extrémité bâbord de la ligne.

12. CHANGEMENT DE POSITION DE LA MARQUE SUIVANTE

12.1 Pour changer le bord suivant de la course, le comité de course changera la position de la bouée originale ou de la bouée d'arrivée. Lors d'un changement subséquent, une nouvelle marque sera placée, elle sera remplacée par une bouée originale. La nouvelle marque pourra être de couleur différente.

13. LIGNE D'ARRIVÉE DES PARCOURS AUTOUR DES BOUÉES

13.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant le pavillon RC sur le bateau-comité et une bouée gonflable orange ou jaune.

14. TEMPS LIMITES

14.1 Pour la course de longue distance, les bateaux ne finissant pas dans les 150 minutes après que le premier bateau de leur classe ait franchi la ligne d'arrivée se verront attribuer le pointage D.N.F. Ceci modifie les règles 35 et A4.

14.2 Pour les parcours autour des bouées, les bateaux ne finissant pas dans les 20 minutes après que le premier bateau dans leur classe ait franchi la ligne d'arrivée se verront attribuer le pointage D.N.F. Ceci modifie les règles 35 et A4.

15. PROTÊTS

15.1 Les formulaires de protêts seront disponibles au bureau du comité de course et les protêts devront être présentés à cet endroit dans les délais prévus.

15.2 Pour chaque classe, le délai est de 90 minutes après que le dernier bateau ait terminé la dernière course de la journée. Ceci modifie les règles 61.3 et 62.2.

15.3 Le jury auditionnera les protêts selon leur ordre approximatif de réception et aussitôt que possible après leur réception.

15.4 Le babillard officiel sera utilisé pour informer les protestataires du lieu et du moment de leur audition.

15.5 Des formulaires de requêtes sont disponibles au bureau du comité de course. Quiconque voulant communiquer avec le comité de course devra utiliser ces formulaires. Le comité de course répondra dès que possible en affichant l'information requise sur le babillard officiel.

16. CLASSEMENT

16.1 Le système « low point » de l'annexe A s'appliquera.

16.2 Dans le cadre de la série Régate de la fête du travail du 4^{ème} septembre –Trois (3) courses sont prévues. Une (1) course doit être courue pour constituer une série.

16.3 Le score (la note) d'un bateau dans la série sera le total des scores dans toutes les courses.

16.4 En plus d'être marqués au « score » PHRF 1-B, les bateaux de la flotte J24 seront notés « scored » séparément pour le Régate du Québec N° 3 pour la flotte de J24. Les flottes simples sont acceptées par le président.

17. COMMUNICATION RADIO

17.1 Le comité de Course utilisera la bande VHF poste 71 pour communiquer les renseignements à la flotte, y compris l'emplacement du secteur de départ, le compte au début, les nombres de voile « OCS », les rappels général et les renvois. Omettre de faire ces émissions ou de les entendre ne constituera un motif pour demander une action fautive par négligence. Ceci change RRS 62,1.

18. AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

18.1 Les compétiteurs participent à la régata à leurs propres risques. Voir la règle 4 Décision de participer. Les autorités organisatrices n'accepteront aucune responsabilité pour tout dommage matériel ou personnel incluant le décès survenant dans le cadre, avant, durant et après la régata.

19. ASSURANCES

19.1 Chaque bateau participant doit avoir sa propre couverture d'assurance-responsabilité couvrant les tiers.

20. TROPHÉES

20.1 Course de longue distance:

- La Coupe Challenge du Lac des Deux Montagnes sera attribuée au premier voilier complétant le parcours dans le temps ajusté le moindre.
- Le Trophée Annuel du HYC sera attribué au premier quillard à franchir la ligne d'arrivée.
- Le Trophée Ritchie attribué à la première corvette de terminer en temps ajusté. (S'il n'y a aucune corvette, le trophée sera attribué au premier bateau en temps compensé d'au moins 25 ans et mesurant plus de 28 pieds.)
- Les trophées seront accordés au premier bateau dans chaque flotte qui finira en temps ajusté. Un minimum de cinq bateaux par flottes.
- Des prix seront attribués aux bateaux de chaque classe terminant deuxièmes et troisièmes en temps ajusté.
- Un prix multicoque sera attribuée au premier multicoque en temps ajusté.

20.2 Régates autour des bouées

- Des prix seront accordés pour les trois premiers bateaux de chaque classe.

20.3 Les prix pour la course de longue distance et pour la série autour des bouées du dimanche seront présentés aussitôt que possible le dimanche sur la véranda du HYC.

20.4 Les prix pour la Régate du Québec N° 3 pour la flotte de J24 seront organisés par leurs propres flottes et pourront être présentés le lundi 5^{ème} septembre.